



Affaire 02-250522

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 avril 2022

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **19 mai 2022** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : 17

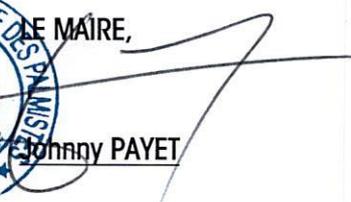
Absents : 05

Procurations : 07

Total des votes : 24

Secrétaire de séance : NALEM Marie Émilie

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VINGT-CINQ MAI DEUX MILLE VINGT-DEUX

L'an deux mille vingt-deux le **vingt-cinq mai** à **dix-sept heure** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Jean Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Émilie NALEM conseillère municipale – Sophie ARZAL conseillère municipale – BOYER Yannick conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

ABSENT(S) : Micheline CLAIN conseillère municipale – Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Mélissa MOGALIA conseillère municipale –

PROCURATION(S) : Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe à Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint à Joan DORO 4^{ème} adjoint – Frédéric AZOR conseiller municipal à Joëlle DELATRE conseillère municipale – Erick BOYER conseiller municipal à Alain RIVIERE conseiller municipal – Sabrina HOARAU conseillère municipale à Émilie NALEM conseillère municipale – Elisabeth BAGNY conseillère municipale à Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Jean-Yves VACHER à Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal

Affaire 02-250522

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 avril 2022

Présentation générale et contexte

Entendu l'exposé du maire il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 27 avril 2022.

Le procès-verbal est joint en annexe.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés et **3 abstentions** (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE et Jean-Yves VACHER),

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 27 avril 2022,
- **AUTORISE** le Maire, ou en son absence l'élu délégué, à effectuer les démarches y afférentes

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny PAYET





**PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DANS SA SÉANCE
DU MERCREDI 27 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux le **VINGT SEPT AVRIL à DIX-SEPT HEURES** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de **Monsieur Johnny PAYET**.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – François FRUTEAU DE LACLOS 8^{ème} adjoint – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Alain RIVIERE conseiller municipal – Erick BOYER conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Sylvie LEGER conseillère municipale

ABSENT(S) : Frédéric AZOR conseiller municipal – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Sabrina HOARAU conseillère municipale Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

PROCURATION(S) :

Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint à François FRUTEAU de LACLOS 8^{ème} adjoint
Sandra GRONDIN conseillère municipale à Joan DORO 4^{ème} adjoint
Micheline CLAIN conseillère municipale à Johnny PAYET le Maire
Elisabeth BAGNY conseillère municipale à Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint
Victorien JUSTINE conseiller municipal à Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal
Yannick BOYER conseiller municipal à Sophie ARZAL conseillère municipale

Le nombre de présents est de **16** à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE : 17h15

Le Maire prend connaissance des procurations déposées en séance.

Puis le Maire propose de nommer **M. Joan DORO** en qualité de secrétaire de séance et lui demande de bien vouloir procéder à l'appel.

Le quorum est constaté.

L'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

Rubriques
Affaire 01-270422 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2022
Affaire 02-270422 Marché public de construction de la piscine municipale – autorisation de signature des actes d’engagement des lots 1 à 7
Affaire 03-270422 Approbation du nouveau Plan de financement pour le développement du Télétravail (Plan de relance REACT-UE) – Incluant l’acquisition du logiciel de dématérialisation des actes d’urbanisme - Approbation
Affaire 04-270422 Signature du contrat de relance logement
Affaire 05-270422 Création d’un emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifié (Chef de projet Alimentaire Territorial)
Affaire 06-270422 Création d’un emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifié (Manager de commerce)
Affaire 07-270422 Demande d’aide financière pour le projet de classe d’observation astronomique à observatoire des Makes en nuitée
Questions diverses

M. le Maire remercie tous les bénévoles ainsi que les employés ayant participés sur les 2 tours des élections présidentielles.

--ooOoo--

Affaire 01-270422

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2022

Observations : Néant

Entendu l’exposé du maire il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l’adoption du procès-verbal du conseil municipal du 30 mars 2022.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l’**UNANIMITÉ**,

APPROUVE le report de l’approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2022,

AUTORISE le Maire, ou en son absence l’ élu délégué, à effectuer les démarches y afférentes

--ooOoo--

Affaire 02-270422

Marché public de construction de la piscine municipale – autorisation de signature des actes d’engagement des lots 1 à 7

Observations :

Mme Sophie ARZAL :

Je reviens sur notre angoisse de financement du REACT UE. Si toutefois le dossier est validé, ce qui semble, selon vos dires être en bonne voie. Je croyais que le délai était le mois d’octobre par rapport au fond Européen ?

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20220525-DCM02-25052022-DE
Date de télétransmission : 03/06/2022
Date de réception préfecture : 03/06/2022

M. Steven BAMBA :

C'est de tenir le délai du 31 décembre 2023. Si l'opération avait démarré au mois d'Avril, on aurait terminé au mois de Juin. Aujourd'hui le planning à un décalage de 2 mois, on aura au moins une fin d'opération pour la fin du mois d'Août. En 2023, avec la marge on finira certainement en fin Septembre - début Octobre. On reste dans le délai pour le guichet et on a eu confirmation qu'avec d'autres communes des négociations ont été faites. Certaines vont terminer les travaux dans le courant du mois de Novembre.

Mme Sophie ARZAL :

Par rapport à la précision que vous avez donné au niveau du marché, j'ai été interrogée par deux entreprises qui ont répondu à des lots de marché et notamment sur la partie du lot 1. Vous parliez de méthode de construction en Lean construction ; est-ce que cela avait été clairement explicité dans l'appel d'offre ? Ou est-ce que cela se situait au niveau des discussions qu'il y a eu entre les deux ? A partir du moment où il y a cette fameuse méthode de la Lean construction, dont vous avez fait référence à plusieurs reprises, avant même la date de tenue des marchés, des commissions d'appels d'offres, est-ce que dans le cadre de ce marché cela avait été explicité clairement dans le cahier des charges ?

M. Steven BAMBA :

C'est une méthode d'organisation des chantiers qui permet, en fait, de phaser de façon intelligente chaque étape. Au lieu d'avoir des temps de battements assez longs entre chaque phase des travaux tout s'enchaîne. Ce qui permet, sur des phases contraintes, d'avoir un respect du calendrier. Cette méthode-là a donc été explicitée dès la phase d'appel public à candidature, dans le règlement d'appel à candidature et également dans le règlement de consultation et dans le cahier des charges qui a été transmis aux entreprises qui ont répondu. Pour le lot 1 spécifiquement, 2 entreprises n'ont pas été retenues. Il y en a une, c'est la question du prix et, pour l'autre il y avait un mémoire technique qui était manquant. On a essayé malgré tout de rattraper l'entreprise mais malheureusement dans son offre elle avait oublié de joindre son dossier technique.

Arrivée de M. Yannick BOYER

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés et **3 abstentions** (Sophie ARZAL conseillère municipale, Yannick BOYER conseiller municipal, Sylvie LEGER conseillère municipale),

VALIDE les termes du présent rapport,

PRENDRE ACTE de la décision d'attribution des lots 1 à 7 du marché public de construction de la piscine municipale, passé selon la procédure d'appel offres européen restreint, prise par la commission d'appel d'offres du 23 mars 2022 dans les conditions précitées,

AUTORISE le Maire à signer les actes d'engagement avec les titulaires des lots 1 à 7 du marché public de construction de la piscine municipale, passé selon la procédure d'appel d'offres européen restreint, en application de la décision de la commission d'appel d'offres du 23 mars 2022,

AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 03-270422

Approbation du nouveau Plan de financement pour le développement du Télétravail (Plan de relance REACT-UE) – Incluant l'acquisition du logiciel de dématérialisation des actes d'urbanisme – Approbation

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ**,

APPROUVE les termes du présent rapport modifié,

VALIDE le plan de financement prévisionnel modifié présenté ci-dessus incluant l'acquisition du logiciel de dématérialisation des actes d'urbanisme,

VALIDE la participation financière de la commune à hauteur de **48 000,00 € HT** et **36 975,00 €** au titre de la TVA en tant que maître d'ouvrage de l'opération,

AUTORISE le Maire à solliciter la subvention FEDER/REACT UE, au titre de la fiche action 10.4.4

« Développement de télétravail dans les collectivités dont co-working virtuel », pour un montant prévisionnel de **387 000,00 €**,

ENGAGE la commune à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant),

AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 04-270422

Signature du contrat de relance logement

Observations :

Mme Sophie ARZAL :

Ces 2 opérations sont des opérations privées ?

M. Steven BAMBA :

Oui ; l'une est privée et l'autre une opération de logements sociaux portés par un privé et racheté après par la SEMADER.

Mme Sophie ARZAL :

« Cattleya » ; on parle bien du projet de résidence senior qui sera à Bras des Calumets ?

M. Steven BAMBA :

En fait on a la résidence senior qui est la tranche 1 et, les tranches 2 et 3 sont celles qui sont éligibles au plan de relance logement.

Mme Sophie ARZAL :

On rentre bien dans le cadre de ce projet que la DEAL va valider la semaine prochaine ?

M. Steven BAMBA :

La semaine prochaine, on rencontre l'opérateur M. ABRILLET et la SEMADER pour qu'ils nous présentent les esquisses du projet et nous avons rencontré le sous-préfet, il y un mois, qui nous disait que logiquement cette opération serait inscrite en programmation supplémentaire au titre de la LBU 2022.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ**,

VALIDE les termes du présent rapport,

VALIDE les termes du projet de Contrat de Relance du Logement, annexé au présent rapport,

AUTORISE la signature du Contrat de Relance du Logement pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 avec l'Etat, représenté par le Préfet de La Réunion,

AUTORISE le Maire, ou en son absence l'adjoint délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

---ooOoo---

Affaire 05-270422

Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifié (Chef de projet Alimentaire Territorial)

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ**,

VALIDE les termes du présent rapport,

VALIDE la mise en place d'un contrat de projet pour un poste de chef « Projet Alimentaire Territorial » dans les conditions précitées,

AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

---ooOoo---

Affaire 06-270422

Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifié (Manager de commerce)

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ**,

VALIDE les termes du présent rapport,

VALIDE la mise en place d'un contrat de projet pour un chargé de mission « Manager de Commerce » dans les conditions précitées,

AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 07-270422

Demande d'aide financière pour le projet de classe d'observation astronomique à observatoire des Makes en nuitée

Observations :

Mme Sophie ARZAL :

Je vous rappelle juste que la reconstruction du nouveau collège Gaston Crochet à démarrer. Nous sommes depuis le mois d'Avril en train d'installer au niveau du Département la partie des travaux. Nous partons sur 20 mois de travaux pour une ouverture totale en pré programmation pour la rentrée 2024. Incessamment sous peu il y aura la pose de la première pierre puisqu'ils sont en phase de préparation des aspects chantier. Ce dossier-là voit enfin le jour à La Plaine des Palmistes !

Mme Sonia ALBUFY :

Je voulais préciser que j'avais été sollicité par Mme Martin, pour justement accélérer les dossiers afin de commencer les travaux au niveau de la pose du compteur. Je confirme que cela a été fait très rapidement au niveau de la CIREST et que la construction va démarrer.

Mme Sophie ARZAL :

Il s'agit là d'un dossier dont on peut tous se féliciter car il y avait urgence depuis un certain nombre d'années. Ce n'est pas un dossier qui est propre à nos mandatures respectives. Cela avait été porté par l'ancienne mandature et avait aussi été soutenu par l'ancien conseiller Départemental M. Jean-Baptiste dit Parny Daniel. Et c'est vrai que Mme Igoufe était avec nous lors d'une visite du Président Melchior à La Plaine des Palmistes. On ne peut pas aller dans encore plus de travaux par rapport aux bâtiments actuels, il était urgent de reconstruire cela. En tout cas les travaux sont là. Merci à la CIREST d'avoir réagi collectivement et je crois qu'on ne peut que s'en satisfaire pour notre commune quel que soit nos avis des uns et des autres.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ**,

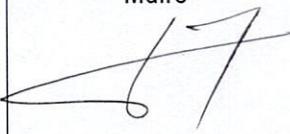
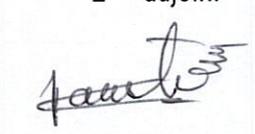
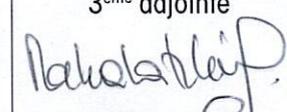
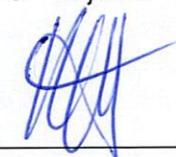
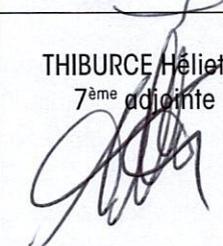
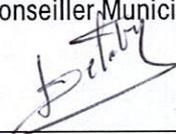
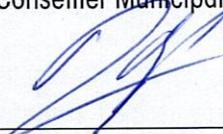
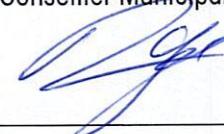
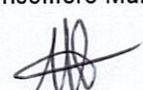
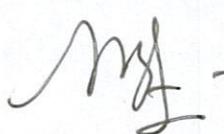
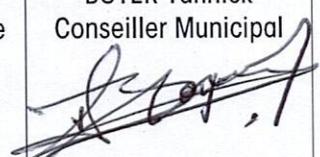
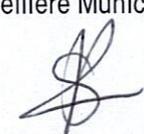
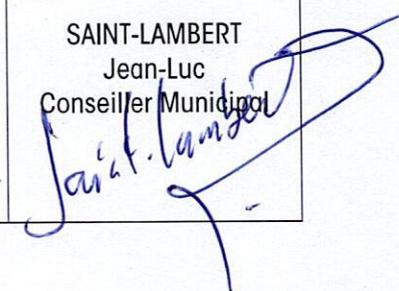
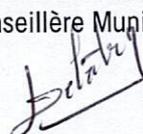
VALIDE les termes du présent rapport,

VALIDE l'attribution d'une subvention de 1 000,00 € au Collège Gaston Crochet, pour l'organisation du projet de classe d'observation astronomique à l'Observatoire des Makes,

AUTORISE le Maire ou en son absence l'adjoint délégué à signer tous les documents afférents à cette affaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal du 27 Avril 2022 est levée à 17h40.

Secrétaire de séance,

<p>PAYET Johnny Maire</p> 	<p>IGOUFFE Sabine 1^{ère} adjointe</p> 	<p>FAUSTIN Jean Yves 2^{ème} adjoint</p> 	<p>MAHALATCHIMY Mylène 3^{ème} adjointe</p> 
<p>DORO Joan 4^{ème} adjoint</p> 	<p>DALLEAU Gina 5^{ème} adjointe</p> 	<p>DAMOUR Jean Claude 6^{ème} adjoint</p> 	<p>THIBURCE Héliette 7^{ème} adjointe</p> 
<p>Vacant 8^{ème} adjoint</p>	<p>ALBUFFY Sonia Conseillère Municipale</p> 	<p>AZOR Frédéric Conseiller Municipal</p> 	<p>CLAIN Micheline Conseillère Municipale</p>
<p>BOYER Erick Conseiller Municipal</p> 	<p>HOARAU Sabrina Conseillère Municipale</p> 	<p>RIVIERE Alain Conseiller Municipal</p> 	<p>GRONDIN Sandra Conseillère Municipale</p> 
<p>CHEVALIER Joseph Luçay Conseiller Municipal</p>	<p>VÉLIA Marie-Lourdes Conseillère Municipale</p> 	<p>PAYET Mickaël Conseiller Municipal</p> 	<p>BAGNY Elisabeth Conseillère Municipale</p> 
<p>JUSTINE Victorien Conseiller Municipal</p>	<p>NALEM Marie Emilie Conseillère Municipale</p> 	<p>ARZAL Sophie Conseillère Municipale</p> 	<p>JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel Conseiller Municipal</p>
<p>MOGALIA Mélissa Conseillère Municipale</p>	<p>BOYER Yannick Conseiller Municipal</p> 	<p>LEGER Sylvie Conseillère Municipale</p> 	<p>SAINT-LAMBERT Jean-Luc Conseiller Municipal</p> 
<p>DELATRE Joëlle Conseillère Municipale</p> 	<p>VACHER Jean-Yves Conseiller Municipal</p> 		